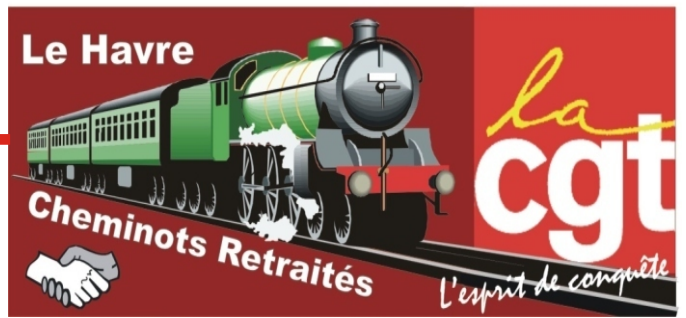


**Donner l'espoir
d'une meilleure vie**



Le renouveau

2017

**dans
La continuité
1789**



IL Y A URGENCE

2017 vient de se terminer, malheureusement cette année qui s'est achevée n'a pas donné lieu aux changements tant espérés. Après « l'hyperprésident bling-bling » Nicolas Sarkozy, le « président normal » François Hollande, nous allons devoir supporter le « président jupitérien » Emmanuel Macron.

La France a besoin d'un chef de l'État « jupitérien », déclarait-il en 2016 dans un entretien au magazine « Challenges » alors qu'il n'était encore que candidat. Jupiter, dans la mythologie, ce n'est pas un simple dieu, c'est le roi des dieux. Il gouverne la terre, le ciel et tous les autres dieux- dit le Larousse, « Jupitérien : qui a le caractère impérieux, dominateur ».

Cette république dominatrice est donc en marche même si le peuple crève. Le président de la finance, au service des plus riches, gouverne en multipliant les provocations, nous traite de fainéants et nous méprise. Il avance ses pions à marche forcée. Loi travail, ISF, avantages pour les entreprises, attaques sur les retraites et les régimes spéciaux, sécu, formation, chômage, budget 2018, assises de la mobilité, réduction des APL, hausse de la CSG, etc....

C'est en cohérence avec cette ligne politique que le Premier ministre a ordonné à Madame Élisabeth Borne, ministre chargée des Transports, de préparer l'ouverture à la concurrence du secteur ferroviaire, par le biais d'un projet de loi. Parallèlement, il a diligenté Jean-Cyril Spinetta pour refondre le modèle du transport ferroviaire dans le cadre d'un marché ouvert à la concurrence. PEPY en bon élève suit JUPITER et annonce des fermetures de lignes, de gares, des externalisations, des restructurations et un gel des recrutements.

Notre fédération CGT des cheminots a initié le forum des associations, les syndicats ont distribué partout en France un argumentaire « la vraie info », nous venons de lancer notre campagne « **il y a URGENCE** ».

Nous pensons que d'autres choix sont possibles, de l'argent il y en a, mais il fout le camp au PANAMA. Les riches n'ont jamais été aussi riches ! En 20 ans, la fortune cumulée des 10 Français les plus riches a été multipliée par 12. Le nombre de milliardaires en France est passé d'une dizaine à plus de 90. Dans le même temps, la fortune des 500 personnes les plus riches de France a été multipliée par sept, passant de 80 à 571 milliards d'euros. Les richesses doivent être réparties autrement. Nos salaires et nos pensions doivent être augmentés !

Nous devons mener la bataille des idées... auprès des cheminots, car **OUI, il y a URGENCE**. Nous avons des outils pour cela. Un argumentaire que nous devons diffuser, une pétition à faire signer massivement, le colloque FRET du Havre que nous préparons, une **grande manif à PARIS le 8 février**. Et si ça ne suffit pas, nous brulerons des palettes au printemps et ferons mordre la poussière à PEPY... Mais contre MACRON, il en faudra plus. C'est unis, syndicats, salariés et retraités du privé et du public, qu'ensemble nous le ferons reculer.

Alors Oui, il y a Urgence ! Urgence pour l'espoir d'un avenir meilleur ! Urgence pour le Ferroviaire !

Je finirai par une citation de Nelson Mandela : « **Nous travaillerons ensemble pour soutenir le courage là où il y a la peur, pour encourager la négociation là où il y a le conflit, et donner l'espoir là où règne le désespoir** ».

Extraits du rapport d'introduction de Jean-Marie Mutel Secrétaire Général du syndicat à la commission exécutive du vendredi 8 décembre 2018.



EMPLOI
SALAIRES
ORGANISATION
DE LA PRODUCTION
PENSIONS
DIALOGUE
SOCIAL
DROITS DES
CHEMINOTS
FINANCEMENT
DU SERVICE PUBLIC
SNCF

IL Y A URGENCE !



PÉTITION NATIONALE

PLAN D'URGENCE FERROVIAIRE

URGENCE SUR NOS DROITS !

IL y a urgence à se mobiliser contre la stratégie de la direction SNCF qui vise à réduire nos droits et à éclater le service public ferroviaire.

Je signe cette pétition:

- POUR** le retour à une entreprise publique unique et intégrée : La SNCF ;
- POUR** le maintien et le développement du statut et de notre régime spécial ;
- POUR** l'amélioration de nos conditions de travail et le développement de l'emploi et **CONTRE** la casse des métiers de cheminots;
- POUR** une augmentation générale des salaires et des pensions;
- POUR** une amélioration des droits des cheminots contractuels en matière de protection sociale, de déroulement de carrière, de conditions de travail ;
- POUR** le maintien et le développement des FC, des logements en direction des cheminots et leurs familles;
- POUR** le maintien, l'amélioration et le développement de notre protection sociale (médecine, action sociale, CPR...).

AUPRÈS D'UN MILITANT CGT ou en ligne sur : <https://www.cheminotcgt.fr/petitions/>



SUR LA PROTECTION SOCIALE ET LA CPR

La Protection Sociale vise à protéger les personnes des évolutions et des aléas de la vie: maternité, paternité, éducation des enfants, retraite, maladie, accident de travail, invalidité, handicap, chômage. Elle repose sur la Sécurité sociale, fruit du programme « Les jours heureux » du CNR* et des luttes des salariés, avec pour principe que « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».

Les régimes historiques, dont celui des cheminots, sont maintenus en 1945 du fait de mécanismes différents et en attendant que les prestations du régime général s'élèvent à un niveau comparable à celles des régimes préexistants, de manière à répondre aux besoins.

Le patronat n'a jamais digéré la mise en place de la Sécurité Sociale obligatoire et universelle et n'a eu de cesse de s'y attaquer avec l'aide de gouvernements complices.

*CNR: Conseil National de la Résistance.

La situation

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2018 (PLFSS) prévoit de transformer le CICE* en un nouvel allègement massif des cotisations sociales dès 2019, alors que la cotisation sociale est la seule part de richesses créées qui va directement du cotisant vers la réponse aux besoins de la collectivité des travailleurs sans passer par la poche des actionnaires.

*CICE : Crédit impôt, compétitivité, emploi.

38 milliards €: C'est le montant des exonérations de cotisations sociales.

13 milliards €: C'est le montant des primes d'intéressement ou de participation qui échappe aux cotisations.

20 milliards €/an: C'est le montant du CICE offert aux entreprises, financé par la hausse de la TVA en 2014.

320 millions €: C'est le montant du CICE perçu par la SNCF chacune des 3 dernières années.

6 000: C'est le nombre d'emplois supprimés sur la même période.

Depuis 2000, si les patrons avaient payé leurs cotisations, la Sécu aurait toujours été dans le vert et aurait pu bénéficier de 220 milliards d'euros pour répondre aux besoins.



SUR LE RÉGIME SPÉCIAL

Les régimes spéciaux de cheminots ont été créés à partir de 1850 par les compagnies ferroviaires privées pour compenser les fortes contraintes de service et fidéliser un personnel ouvrier très qualifié. Les régimes sont unifiés en 1909 puis le régime spécial est préservé en 1937 lors de la création de la SNCF.

Le régime spécial des cheminots est défini, comme tout régime, par un apport de cotisations sociales et par un volume de prestations servies aux affiliés. Le régime spécial des cheminots couvre la retraite, la prévoyance, les accidents du travail et maladies professionnelles. IL s'accompagne de l'Action Sociale SNCF et d'une médecine de soins interne adaptée aux métiers spécifiques et aux exigences de santé inhérentes à la sécurité des circulations. Cependant, la diminution régulière du nombre de cabinets médicaux, de médecins de soins, de spécialistes, de médecins du travail, dégrade le niveau de santé des cheminots.

La situation

L'État, qui exige les diminutions d'effectifs cheminots chaque année, compense ensuite le déficit du régime par un mécanisme de compensation démographique. Depuis 2011, cette compensation a été plafonnée, la réduisant de 130 millions d'euros. IL en résulte que depuis 2011, les cheminots financent par leurs cotisations sociales une partie du déficit démographique qui leur est imposée par l'État, au lieu de leurs prestations spécifiques.

148 000: C'est le nombre de cotisants affiliés au régime spécial aujourd'hui.

500 000: C'était le nombre de cotisants au régime spécial en 1945.

190 000: C'était le nombre de cotisants en 2000, après la signature de l'accord 35 heures et ses 26 000 embauches.

II Y A

URGENCE !